

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 3 (1895)
Heft: 10

Artikel: Lettres inédites de Dom Thierry de Viaixnes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRES INÉDITES DE DOM THIERRY DE VIAIXNES.

III^e LETTRE

touchant le père Gerberon, ou plutôt à l'occasion du père Gerberon, où D. Thierry décrit en abrégé les 15 premiers mois de sa prison, depuis le 6^e Août 1703 jusqu'à la Toussaints 1704.

(Suite. *)

Je ne vous décriray pas icy, mon révérend père, l'état funeste où je me trouvay après cette troisième conférence avec le père Bourdaloue, ny les différentes passions et presque toutes opposées, dont je fus d'autant plus agité durant plusieurs jours, que ma tête et mon imagination étoient plus échauffées par le sel végétal, l'ail, le soufre, etc., dont on augmentoit les doses avec les derniers excès. Je ne sortirois pas de cet endroit là, qui exciteroit sans doute votre compassion et qui vous tireroit les larmes des yeux. Je consultois sans cesse Dieu, que j'avois toujours eu en vue depuis 8 mois de prison et que je me rendis encore bien plus présent dans la suite. Mais la promesse que j'avois fait dès la troisième fête de pâques luy déplaisoit. Il vouloit m'humilier et j'en avois bien besoin. J'avois à la vérité cru et enseigné, que toutes nos bonnes actions venoient entièrement de luy et qu'il nous donnoit le pouvoir, le désir, le vouloir ou consentement, l'action, l'habitude et la persévérance; mais que la pratique est encore éloignée de la spéculation! et en matière d'humilité qu'on a de peine à s'appliquer à soy-même ce qu'on dit et ce qu'on croit des autres! et en général notre orgueil qui est le péché ori-

*) Voir les nos 7, 8 et 9 de la Revue internationale de Théologie.

ginel s'oppose encore plus à cette application qu'à la créance de cette vérité fondamentale de toute la religion. Dieu me fit sentir par expérience ce que je ne savois que par spéculation. Il m'abandonna à des combats où je connois par effet mon néant et ma foiblesse, afin que dans la suite je connusse mieux la toute puissance de sa grace et son souverain et absolu pouvoir sur le cœur de l'homme.

Dans le temps dont je parle je me fis une conscience erronée; au bout de quelques jours j'appaisay par de vains motifs les remords de ma conscience, et enfin dans la vue d'approcher des sacremens et de sortir de prison et dans la pensée que je m'expliquerois lorsque j'aurois recouvré la liberté, je pris enfin la funeste résolution de signer ce qu'on exigeoit, et d'écrire au père de la Chaise les 3 lettres dont nous étions convenu.

Dans ma 1^{re} lettre, après un compliment fort flatteur au père confesseur, j'inséray le formulaire des évêques en françois que je signay; puis les additions faites pour M. Couet, que je signay aussy sans y rien changer, après quoy je représentay au père de la Chaise, 1^o qu'on ne m'avoit jamais demandé la signature du formulaire avant ma prison; 2^o que je n'avois point lu de livre de Jansenius, ny prétendu le soutenir, mais seulement la doctrine de S^t Paul et de S^t Augustin; 3^o que j'avois toujours été bon serviteur du roy, que je l'avois témoigné en toute occasion et que depuis ma prison je ne passois pas un seul jour sans prier 6 ou 7 fois le Seigneur pour luy avec toute l'ardeur dont j'étois capable. Enfin je le priois d'intercéder pour moy auprès de ce prince, afin qu'il eut la clémence de me renvoyer dans mon monastère. Tout se ressentoit de ma foiblesse dans cette lettre et encore plus dans la suivante.

Ma 2^{de} lettre me coûta bien plus que la première. Il s'agissoit de faire aux jésuites la satisfaction qu'ils demandoit et de la faire telle que d'un côté ils en fussent contents — et c'est ce qui arriva — et que de l'autre je ne dis rien contre la vérité ny qui fut préjudiciable à la religion, et c'est ce qui étoit presque impossible. Je mesuray néanmoins les termes de mon mieux. En voicy la substance, car je n'ay jamais pu r'avoir ny les originaux ny les minutes, quoyque je les aye souvent redemandés. Je marquois au confesseur royal, 1^o com-

bien je luy avois d'obligation de m'avoir accordé le père Bourdaloue dont je faisois un grand éloge, sur tout de son extrême charité, de sa patience, etc.; 2° que cela seul suffisoit pour me faire voir, combien étoient mal fondées les préventions que j'avois eu jusqu'alors contre les jésuites; 3° que quoyque je n'eusse eu aucun démeslé personel avec pas un d'eux, que j'eusse prêché, mangé, couché, dit la messe chez eux, où j'avois des parens et des amis à qui j'avois souvent rendu visite, je convenois néanmoins, que dans mes discours et mes écrits en matière de religion je les avois traité durement, avec trop de vivacité et en termes injurieux et que j'en étois fâché; 4° que je désapprouvois ma grande préface de Lemos et que j'avois d'autant plus de joye qu'elle eut été supprimée que cette suppression s'étoit faite de mon consentement; 5° que j'étois obligé de déclarer que M. de Reims bien loin de m'avoir sollicité contre les jésuites m'avoit souvent reproché ma trop grande vivacité à leur sujet et qu'il m'en avoit dit du bien en plusieurs occasions; 6° qu'il en étoit de même de notre congrégation, qui m'avoit empêché d'écrire autant qu'elle avoit pû contre les jésuites, et en particulier D. Pierre Ringe notre général, et même feu Dom Barthelemy Senocq, etc., après quoy je marquois le désir que j'avois de vivre dans la suite en bonne intelligence avec ces pères et de leur donner toutes les marques de mon respect, de mon attachement et de charité qui dépendroient de moy, etc. Quand je révoquay cette lettre aussy bien que les autres en 1707, j'y donnay des explications qui firent connoître aux jésuites, qu'ils étoient bien éloignés de compte. Je pouray bien vous les envoyer quelque jour.

Ma 3^{me} lettre étoit fort longue et de 8 ou 10 pages comme celle-cy; encore Bernaville, auquel je communiquay tout, me la fit-il abréger. J'en retranchay tout ce qui regardoit quelques unes des injustices criantes du sieur D'Argenson, mais je n'otay pas tout ce qu'on avoit bien voulu n'y pas lire. Elle étoit divisée par articles chiffrés. En voicy les principaux: 1° comme on n'avoit pas voulu permettre que je joignisse aucune explication à mes signatures du formulaire et des additions, je déclaray d'abord dans cette lettre, que par ces signatures je n'avois point prétendu donner aucune atteinte à la doctrine de S^t Paul et de S^t Augustin sur les matières de la prédesti-

nation et de la grace, comme elle avoit été exposée dans l'ordonnance de M. de Paris de 1696 et dans celle de M. de Reims de 1697, et je protestay que je suivrois et enseignerois toujours les mêmes sentimens; 2° on m'avoit chargé ou d'être l'auteur du Problème ecclésiastique, ou d'y avoir eu part, ou du moins d'en connoître l'auteur; et je faisois les sermens les plus terribles du contraire; 3° je déchargeois Dom Barthélemy Senocq mon maître de tout ce dont on l'avoit accusé; 4° sans accuser D. Robert Desgabets, l'un des plus profonds philosophes et théologiens du siècle passé et qui eut été l'un des plus célèbres, si ses nombreux ouvrages avoient été imprimés, je déclarois que notre congrégation n'avoit jamais voulu permettre ny qu'on imprima ses livres, ny qu'on enseigna ses sentimens particuliers, et que les supérieurs majeurs avoient quelque fois fait par ordre du chapitre général de grandes recherches pour supprimer les copies qu'avoient quelques religieux; 5° je donnois plusieurs preuves que la congrégation avoit marqué en plusieurs occasions le désir qu'elle avoit de vivre en paix et en bonne intelligence avec les jésuites; 6° je représentois que ce que j'avois écrit de plus vif et de plus fort contre eux étoit dans des lettres particulières et fort secrettes à des amys et des confidens, et qu'ainsy on ne devoit point m'en faire un crime. Sur quoy il faut remarquer que ny dans cette lettre, ny dans la précédente, ny dans aucun autre écrit, ny même dans mes discours je n'ay jamais dit que j'eusse avancé la moindre fausseté dans tant de faits contre ces pères; au contraire j'ay toujours soutenu que j'avois dit les choses sur de bonnes preuves et comme je le pensois. 7° sans parler de la grande bible en latin et en françois que j'avois fait imprimer à Liège en 1701 en 4 volumes in folio, ny de la préface que j'avois mise à la tête, parce qu'on ne m'en avoit dit un mot, je m'excusois sur l'édition des Actes des congrégations de Auxiliis par Lemos par la fidélité avec laquelle je les avois copiées; et à l'égard de la grande préface de 225 pages in folio non seulement sur ce que j'avois consenti à sa suppression, mais de plus parce que j'avois refusé d'envoyer depuis mon manuscrit en Hollande, où on le demandoit pour l'y réimprimer. Sur quoy j'ajoutois qu'au reste n'étant pas Thomiste je n'étois point garant de la doctrine de Lemos, mais seulement de la fidélité avec laquelle je l'avois

publiée. 8° j'avouois que j'étois l'auteur du petit livre imprimé en 1694 sous ce titre: Impiété reconnue dans la thèse du père Carascouët, jésuite, professeur à Caen touchant l'évidence de la religion chrétienne; mais je désavouois une chanson fort longue contre les jésuites que le libraire a fait coudre à la fin de plusieurs exemplaires et qui n'est point de moy. Je disois encore ce qui est vray, que ce n'étoit point moy qui avoit rendu ce petit ouvrage public, mais M. Quéras, célèbre docteur de Sorbonne, qui l'avoit fait imprimer en mon absence et à mon insu. 9° je déclarois que je n'avois contribué à l'édition de l'ouvrage d'Edmond Richer, intitulé: *Demonstratio libelli cui titulus: de politica et ecclesiastica potestate*, etc., qu'en envoyant le manuscrit d'un de mes amys à un imprimeur de Liège, afin de procurer quelque secours à cet amy qui étoit dans le besoin, et que je ne l'avois envoyé qu'après l'avoir fait examiner par un habile théologien de mes confrères. 10° je parlois de l'Anatomie que j'avois composée de la Remontrance des jésuites à l'ordonnance de M. de Reims contre Molina en 12 grandes lettres adressées au père Bouhours, et qui eussent fait deux gros in 12°, mais je m'en expliquois avec tant de foiblesse que je n'y pense point sans rougir, jusque là que je tachois de donner à entendre que j'étois bien aise que M. de Reims l'eut supprimé à cause de ses grandes vivacités, ce qui étoit bien vray pour le temps au quel j'écrivois mais non pas pour le passé. 11° Comme on m'avoit fait un crime de la minute originale du Journal de S^t Amour, avec toutes les lettres et autres pièces originales sur ce sujet que l'on avoit trouvé parmy mes papiers, je déclarois que tout cela m'étoit venu d'un de mes confrères qui avoit été secrétaire de M. de S^t Amour, avant que de se faire bénédictin, et j'ajoutois que Broncard imprimeur de Liège m'ayant demandé ce manuscrit de la part du père Quesnel pour en faire une 2^{de} édition, je l'avois refusé. Mais je me garday bien d'ajouter le reste et particulièrement, que je voulois travailler sur ce manuscrit, y faire des notes et y mettre une préface à la tête sitôt que j'en eusse eu le temps avant que de l'envoyer à l'imprimeur. 12° Enfin je diminueois le plus qu'il m'étoit possible l'union que j'avois eu avec [le] père Quesnel. Comme si elle m'eut été deshonorale, et quoyque je n'en dis point de mal, je n'en disois pas le bien que je devois. Mes deux prin-

cipales raisons étoit que je ne l'avois vu qu'en passant, et que je n'avois entretenu commerce de lettres qu'avec Brigode son secrétaire. En un mot, excepté dans les 3 premiers articles où je parlois avec fermeté et avec courage, tout le reste de cette longue lettre étoit la foiblesse même; et quoyqu'il n'y eut aucun mensonge, j'y supprimois les vérités les plus essentielles qui seules pouvoient connoître les faits, sur lesquelles je m'expliquois.

Mes trois lettres étant mises au net, les ayant fait lire à Bernaville qui les approuva, excepté la dernière, sur laquelle il me dit seulement qu'elle étoit trop longue sans expliquer davantage, et les ayant datées, la 1^{re} du 20^e Avril 1704, la 2^{de} du 21^e suivant et la 3^e du 23^e du même mois, je fis prier le père Bourdaloue de me venir voir, et il n'y manqua pas le jour de S^t Marc, 25 Avril 1704. Comme il étoit averti de ce que j'avois fait, on ne put m'accueillir plus agréablement ny plus tendrement qu'il fit. La moindre de ses promesses fut que dans un mois au plus tard je serois renvoyé dans mon monastère d'Hautvillier. Après m'avoir fait des complimens du père de la Chaise, il me promit que dorénavant les jésuites me feroient tout le bien qui dépendroit d'eux, qu'immanquablement il me viendrait voir la 3^e fête de la Pentecôte pour me dire sa messe et me communier de sa propre main, et que s'il ne m'apportoit pas mon élargissement, il m'obtiendrait du moins la permission de dire la messe dans la chapelle des prisonniers, et que même il tâcheroit de m'envoyer cette permission auparavant, etc. Il me dit ensuite plusieurs nouvelles et m'apprit entre autres la mort du cardinal de Furstemberg, et que le roy avoit donné sur le champ l'abbaye de S^t Germain des Prez au cardinal d'Estrée, sur quoy il ajouta avec une vanité qui me fut insupportable: le père de la Chaise a été extrêmement surpris que le roy l'ayt fait sans luy en parler et le consulter; ce qu'il dit d'un ton et d'une manière à me faire entendre que la nomination de tous les bénéfices devoit dépendre de ce jésuite, etc. Enfin je luy fis lire les trois lettres au père de la Chaise. Il fut très content des deux premières et augmenta les extrêmes caresses qu'il m'avoit fait jusqu'alors; mais il n'eut pas plustôt lu le commencement de la 3^e, où je protestois être toujours attaché à la doctrine de S^t Augustin, exposée par les ordonnances de M. de Paris et

de M. de Reims, que son visage étant devenu tout en feu, il me dit brusquement et avec chagrin : est-ce que vous croyez qu'il n'y a qu'eux qui entendent la doctrine de S^t Augustin ! Le père Daniel ne l'entend-il pas ? Je luy répondis d'abord avec douceur : je suis persuadé, mon révérend père, que ces deux prélats ont entré dans le sens du S^t Docteur que j'ay beaucoup étudié. Il secoua la tête et me dit : je vous conseille de retrancher cet article de votre lettre. Il vous nuira plus que vous ne pensez. Je luy repliquay, que ma conscience ne me le pouvoit permettre, et que je n'avois signé le formulaire et les additions que par rapport à cette protestation, qui étoit ma profession de foy en général. Je voulus entrer en matière pour luy faire voir la justice et la nécessité de cet article de ma 3^e lettre dans les circonstances présentes. Mais à peine eus-je produit quelques raisons, que se sentant pressé, il rompit les chênes en me disant : je ne condamne pas la doctrine de M^{rs}. de Paris et de Reims. L'église ne s'est pas encore déclarée contre eux. Mais ils ne sont pas infailibles, ny les seuls interprètes de S^t Augustin. — Comme je voulois répondre, il ne m'en donna pas le temps, mais en répétant plusieurs fois entre ses dents : cela vous nuira, ce qu'il accompagna de quantité de gestes très expressifs, il continua la lecture de ma longue lettre, dont il critiqua encore quelques endroits et entre autres un où je donnois à entendre que j'avois été justement prévenu et mécontent des jésuites. La lecture étant achevée, il retourna sur le premier article et me dit : croyez-moy, reprenez cette lettre, supprimez-la et ne la montrez à personne. Elle empêchera la bonne volonté qu'on a pour vous. Je sais mieux la situation des choses que vous. — Comme je refusay de suivre cet avis, quoyqu'avec douceur il ajouta : vous vous déclarez plus coupable que l'on ne croit que vous êtes. S'il n'y avoit que moy et le père de la Chaise qui dussent voir cette lettre, je vous la passerois. Il me demanda ensuite brusquement : connaissez-vous le père de la Chaise ? Il est bon, bienfaisant, et excuse tout, mais il n'est pas le maître. C'est un vieillard de 80 ans qui aime le repos et qui évite l'application aux affaires tout le plus qu'il peut. Il ne liera pas même votre longue lettre. Il se reposera sur d'autres pour l'examiner, qui ne seront pas si bien intentionnés que luy. On luy en fera un très mauvais rapport sur quelques articles et particulièrement

sur le 1^{er}. On luy dira que vous êtes toujours janséniste dans le fond du cœur, et puis il agira auprès du roy sur les mouvemens qu'on luy aura donné. — Dieu alors eut compassion de moy, quoyque j'en fusse si indigne. Je me sentis un courage extraordinaire et je luy dis avec une fermeté et une intrépidité extraordinaire: Mon révérend père, il faut qu'on sache dans cette occasion que je n'ay point abandonné la doctrine de S^t Augustin, qui est la même que celle de S^t Paul. Je veux que tout le monde le sache et je publieray moy-même cet article. Mes trois lettres sont inséparables, et si vous ne voulez pas vous charger de la 3^e, vous n'avez que me rendre les deux autres. Dieu aura soin de moy. — Il me présentait alors ma lettre pour la reprendre; mais voyant que je voulois aussi ravoir les deux autres qu'il avoit déjà mises à sa poche, il la retira, et en la fondant avec les autres il me dit avec dépit: puisque vous le voulez je la donneray, mais vous vous en repentirez, et j'en suis fâché pour vous et pour vos amys qui désapprouveront votre conduite. — Je demeuray inflexible. — Cette bourrasque étant finie, je le mis sur ma confession et luy expliquay l'embarras où j'étois touchant mes interrogatoires. Je parlai sobrement de M. D'Argenson, mais je luy fis voir combien j'étois obligé de réparer le tort qu'on avoit fait à M. de Reims et à notre congrégation. Je luy dis que j'avois fait souvent demander au S^r D'Argenson de venir pour que je fisse réformer mes interrogatoires, surtout à la décharge de ceux que je viens de nommer et qu'on avoit chargé malgré moy, et je luy demanday comme à mon confesseur ce que je devois faire à cet égard. Le pas étoit délicat. S'il n'eut pas eu plus de religion que le père de la Rue son confrère et son successeur auprès de moy, il auroit répondu, comme celui-cy me fit 8 mois après, que c'étoient des choses passées, dont je ne devois point m'embarrasser, et auxquelles je ne devois pas seulement penser; mais le père Bourdaloue avoit plus de christianisme, et je puis dire que s'il n'avoit pas été jésuite et un peu imbu de l'esprit de la société, il eut été bon chrétien, homme de bien, d'honneur et de bonne foy. Il prit un milieu que sa prudence luy inspira. Il me dit que je devois rendre justice à tout le monde, quand j'en avois le moyen. Mais que je n'étois pas obligé à l'impossible; qu'après les efforts que j'avois fait, je devois là-dessus séréniser ma conscience, que le temps me fourniroit peut-être

l'occasion de remédier avec prudence au mal qu'on avoit fait sous mon nom; que là dessus il n'avoit aucun conseil à me donner; qu'il en parleroit peut-être à M. D'Argenson, mais que je prisse garde seulement de faire plus de mal que de bien en m'expliquant dans la suite. Je luy dis que je souhaitois de faire les choses de concert avec M. D'Argenson. La chose en demeura là. Sur quoy j'ajouteray icy que quelques jours après j'écrivis sur une ardoise en 15 ou 20 articles les principaux chefs en abrégé, sur lesquels j'avois à m'expliquer avec M. D'Argenson. Je rapporteray dans la suite l'histoire de cette ardoise, comme un fait de la dernière importance pour mes affaires. Je reviens au père Bourdaloue, qui m'ayant entendu pour la 3^e fois en confession sur ce qui me restoit à luy déclarer, me fit une petite exhortation pour ma conduite particulière, sans que ny luy ny moy nous ayons jamais dit un seul mot dans le tribunal touchant ma doctrine passée, ny aucun point de ce qui pouvoit regarder les sujets ou prétextes pour lesquels on m'avoit mis en prison. C'est une très grande obligation que je luy eus purlors, car nous nous serions embrassé [*sic*] ¹⁾ tous deux. Je ne parlerois pas de la pénitence qu'il m'imposat sans un article que je ne n'oublieray jamais et qui mérite d'autant plus d'être su, qu'il me fit connoître qu'il étoit obligé de ses superieurs d'exiger cela de moy. Il me fit d'abord promettre que je n'écrirois plus en aucune manière sur toutes les matières de disputes qui étoient dans l'église sans exception. Je m'y engageay aisément et c'étoit ma disposition réelle et présente. Comme il alloit par degrés, il m'ordonna ensuite de n'en parler jamais dans les conversations avec qui que ce soit, non pas même avec mes amys. Je luy en fis voir l'impossibilité, et il se contenta de la promesse que je luy fis d'y tâcher de faire changer de discours autant que je pouvois, si on parloit devant moy, ou au moins de ne point prendre party. De là il me défendit pour le reste de mes jours toute étude et lecture des matières de théologie, même de morale sans exception, et ne me permit la lecture que des seuls livres de piété en matière de religion. Là dessus je luy repondis, que ma résolution étoit de ne me plus appliquer qu'à l'étude de l'Ecriture S^{te}. Il fut quelque temps à penser, puis il me dit:

¹⁾ Il faut lire: *embarrassés*.

cette étude vous rejetteroit dans les disputes et je n'en veux point. Je vous interdis l'étude et la lecture même de l'Ecriture S^{te}, sinon des 4 évangiles, ou au plus du nouveau Testament, uniquement pour vous édifier et nullement pour étudier. Tout docile que j'étois purlors, je refusay d'abord de me soumettre et je luy opposay [mes] raisons. Il me pressa avec tant d'empire et d'autorité, que je fus assez malheureux pour le promettre. Ce que je regarde comme un grand crime que je commis purlors, mais il étoit bien plus grand de son côté. Quoy! défendre à un prêtre, un religieux, un maître de théologie d'étudier l'Ecriture S^{te} et de lire l'ancien Testament! Mais les jésuites appréhendoient ma plume et mon étude, et selon leur coutume Machiaveliste ils se servoient du tribunal de la confession pour s'oter cette épine du pied. Le père de la Rue fit des choses bien plus horribles en ce genre dans la suite, comme j'en toucheray quelque chose en son lieu. Quoy qu'il en soit, le père Bourdaloue me donna l'absolution et dit au commandant et au guichetier, qui attendoient dans la salle voisine. que je ferois mes pâques le lendemain qui étoit un Dimanche et que je pouvois communier aussy souvent que je le désirois, et qu'il tâcheroit même de m'obtenir la permission de dire la messe en attendant mon élargissement. Notre séparation fut fort honnête, mais très sérieuse. Nous n'étions content ny l'un ny l'autre dans le fond de notre cœur, mais nous ne l'osions témoigner. Pour moy je me sentois beaucoup soulagé et le plaisir d'approcher des sacremens l'emportoit sur toutes sortes de considération. Je communiay toutes les fêtes et les Dimanches jusqu'au milieu d'Octobre, quoyque je ne pus avoir de confesseur.

Trois jours après mon absolution, c'est-à-dire le 28^e Avril 1704 le père Bourdaloue me fit dire par le S^r de Bernaville, que l'on jugeoit que la signature du formulaire et des additions que j'avois envoyée au père de la Chaise ne suffisoit pas, mais qu'il en falloit une autre pour M. le cardinal de Noailles, évêque du lieu où j'étois purlors. Je la promis, et pour ce sujet j'écrivis à son Eminence une letre toute pareille à la première que j'avois écrite au père de la Chaise; excepté que les 4 premiers lignes étoient un peu différentes, et ainsy après mes signatures des deux actes j'y marquois dans celle-cy comme dans l'autre, que je n'avois jamais enseigné les héré-

sies des 5 propositions, que je n'avois jamais lu Jansenius, ny été ce qu'on appelloit janséniste, que j'avois toujours été bon serviteur du roy, que je priois Dieu pour luy avec zèle et avec assiduité, et que je priois son Eminence de le témoigner à ce prince. Ma lettre est datée du 30^e Avril, et le lendemain je la remis entre les mains de Bernaville qui m'assura quelques jours après et au plustard le 4^e May l'avoir donné au père Bourdaloue, me confirmant de sa part que dans 10 ou 12 jours je le verrois selon sa promesse la 3^e fête de Pentecôte. Cependant cette lettre à M. le cardinal de Noailles n'a jamais été rendue. Les jésuites de concert avec M. D'Argenson la supprimèrent, surtout à cause de la fin, qui étoit si contraire à ce qu'on m'avoit fait signer par superchérie dans mon 2^de interrogatoire, que j'étois fâché d'avoir été du party de Jansenius, quoyque j'eusse dit tout le contraire, comme il paroissoit encore dans mes deux lettres, l'une au cardinal de Noailles et l'autre au père de la Chaise. J'ay cependant été plus de deux ans sans révoquer mes signatures du formulaire et des additions; et au contraire je répétois pendant ce temps que je ne voulois y donner aucune atteinte. Mais Dieu nous confondoit tous, renversoit toutes nos mesures et se servoit de nos péchés mêmes pour l'exécution de ses desseins. Et je reconnois que ce fut avec justice, que le Seigneur employa tous les efforts que je faisois pour sortir de prison pour m'y faire rester, et qu'il mit les jésuites dans une nécessité hypothétique d'entasser crimes sur crimes pour tâcher de couvrir les précédens, jusqu'à ce qu'y ayant mis le comble il les découvrira tous à la face de l'univers pour les abbattre, les accabler et les perdre. Et le temps approche.

J'eus beau attendre le père Bourdaloue la 3^e fête de Pentecôte. Dieu en avoit disposé autrement. Il mourût ce jour là même assez subitement, n'ayant été malade que deux jours, et j'ay tout lieu de croire que ce fut du chagrin que ses confrères luy causèrent à mon sujet. Bernaville m'avoit dit quelques jours auparavant qu'il l'avoit vu chez M. le compte de Pont-Chartrain, où il sollicitoit mon élargissement; et depuis il eut l'insolence de me dire que les jésuites avançoient que sur la fin de ses jours le bon homme étoit retombé en enfance et que la tête luy avoit tourné dans mon affaire. Quoyqu'il en soit, sa mort fut un bonheur pour luy et pour moy; pour

luy, parce que s'il eut continué de me conduire, les jésuites l'eussent infailliblement engagé dans tous leurs crimes à mon égard et surtout dans leurs fourberies. *Raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius.* — Pour moy l'avantage fut encore plus grand, parce qu'il avoit pris un tel ascendant sur mon esprit et sur mon cœur, qu'il m'eut fait faire presque tout ce qu'il avoit voulu tant que je serois resté en prison, et s'il m'en eut fait sortir, c'eut été avant que d'avoir réparé le tort que j'avois fait à la religion, à la vérité, à l'église et à ma conscience, qui étoit le plus grand malheur qui me put arriver.

On fut 8 jours avant que de m'apprendre sa mort, et Bernaville me paya de vaines défaites pendant ce temps; mais enfin les jésuites jugèrent qu'il étoit plus avantageux pour leurs desseins de me la faire savoir. De peur que je n'en doutasse, ils m'envoyèrent la lettre circulaire, ou l'éloge que le père Picard son supérieur avoit fait imprimer. Bernaville m'annonça en même temps qu'il me falloit choisir un autre confesseur. Je luy répondis que toutes mes affaires étant terminées, et ne voulant plus m'embarrasser d'aucune dispute, je n'avois besoin que de quelque bon vieillard qui eut le loisir de me venir consoler de temps en temps et de m'entretenir de Dieu et de mon salut; qu'ainsy je croyois qu'il suffisoit qu'on me donnât quelque Minime de ceux qui sont dans le parc de Vincennes et qui par là seroit plus à portée de me visiter souvent. Mais j'étois bien éloigné de comte. Bernaville me dit d'abord qu'il ne me conseilloit pas de sortir de la société où je m'étois engagé par le père Bourdaloue, et comme je luy temoignay ma répugnance et que je me mis en devoir de luy prouver que cela ne m'étoit point expédient, il me déclara nettement, que si j'en demandois un autre qu'un jésuite, on ne me l'accorderoit pas et que ma prison n'en seroit que trop longue. Les larmes me tombèrent des yeux, ce qu'ayant apperçu il me dit, que je prisse le temps d'y penser et que la première fois je luy rendrois réponse. Il fallut bien me resoudre à avaler cette nouvelle pillule dont je ne prévoyois guères toute l'amertume. Je luy dis donc 1° que ne connoissant aucun jésuite à Paris, je le priois de dire au père de la Chaise, que je me jettois entre ses bras, que je recevrais celui de ses confrères qu'il voudroit bien m'envoyer et que j'y aurois confiance; 2° que je ne don-

nois l'exclusion qu'au seul père Daniel, parce que je ne voulois plus disputer et que je ne pourois m'empêcher, ny luy non plus; 3^o que je souhaitois d'écrire de nouveau au père de la Chaise à ce sujet. Bernaville se chargea agréablement de ma commission, et voicy la réponse qu'il m'apporta quelques jours après, savoir que le père de la Chaise ne jugeoit point à propos que je luy écrivisse de nouveau, parce que j'écrirois trop au long; qu'il ne vouloit pas se charger de me choisir luy-même un confesseur, dont je ne m'accommoderois peut-être pas; mais qu'il me promettoit de faire agréer par le roy celuy de leurs pères que je demandois. Mon embarras fut grand. J'eus beau témoigner que je ne connoissois point de jésuite pour en choisir. Je ne gagnay rien. Bernaville, qui avoit ses ordres et qui savoit bien où il en vouloit venir, me dit qu'assurément j'en connoissois et que je luy en avois nommé quelques uns. Je me souvins alors du père Gaillard; je témoignois que je le recevrois volontiers, mais qu'outre qu'il étoit trop occupé, il étoit trop attaché à M. de Reims pour qu'on voulut me l'accorder. Il me confirma dans cette pensée et me dit de me souvenir que le père Bourdaloue m'avoit dit, que quand j'aurois d'abord demandé le père Gaillard, il auroit refusé luy-même de venir pour ne se pas jeter dans l'embarras. Comme je n'en trouvois point d'autre, Bernaville me dit: mais vous oubliez le père de la Rue, dont vous m'avez quelquefois parlé. Ce seroit bien votre affaire. Il a du crédit en cour. C'étoit l'intime amy du père Bourdaloue. Le jour qu'on enterra ce dernier, il étoit plus pasle que la mort. Il entrera dans les mêmes charités et inclinations pour vous qu'avoit son prédécesseur. C'est mon amy intime dès notre première jeunesse. Nous sommes du même pays; nous avons fait toutes nos classes ensemble, et depuis ce temps nous nous sommes vus souvent, particulièrement depuis qu'il demeure à Paris. Cela sera cause que vous le verrez plus souvent et que vous en tirerez plus de consolation, etc. Je ne laissay pas nonobstant toutes ces raisons d'avoir bien de la peine à me résoudre, mais voyant que c'étoit une nécessité, je consentois que Bernaville le demandat de ma part.

Il est bon que je marque icy qu'elle étoit la connoissance que j'avois du père de la Rue, jésuite, et sur quoy elle étoit fondée. J'avois lu autrefois l'oraison funèbre qu'il avoit faite

du Maréchal de Luxembourg. J'y avois admiré ces tours d'éloquence par lesquels il avoit sanctifié les actions les plus criminelles, et avoit préconisé comme un bon chrétien et un saint celui qui n'en avoit donné que des preuves contraires pendant toute sa vie et à sa mort. En ce temps là j'estimois cette éloquence, que Dieu m'a fait regarder depuis comme la plus grande profanation que l'on put faire de la chaire de vérité. En 1695 ayant obtenu de mes supérieurs d'aller passer l'avent à Paris pour y entendre les plus célèbres prédicateurs, j'assistay au sermon du père de la Rue le jour de la conception de la Vierge. Il prêcha de la grace; je jugeay ou qu'il étoit fou, ou que c'étoit le plus grand imposteur qui eut jamais été. Outre qu'il y débita le Molinisme tout pur, il tira ses principales preuves des passages de S^t Paul et de S^t Augustin; mais presque toujours ou il disoit en françois tout le contraire du passage latin qu'il venoit de citer, ou, ce qui luy arrivoit très souvent, il en imposoit à S^t Augustin en mettant ou retranchant des negations à ses passages et en y fourrant des termes essentiels qui n'y étoient point. Jamais je n'ay été plus scandalisé. Au sortir de cette prédication j'en allay décharger mon cœur chez un docteur de Sorbonne de mes amys, nommé M. Boileau, chanoine de la S^{te} Chapelle de Paris et frère du célèbre Despréaux le satyrique. Après qu'il eut écouté le récit affreux que je luy fis de ce sermon, il se mit à éclater de rire et me dit en termes formels ce qui suit: savez-vous que le père de la Rue est de nos amys, qu'il n'est point jésuite dans le cœur et qu'il favorise la bonne doctrine et est en commerce avec quantité de ceux qui la soutiennent? Il y a quelque temps, qu'il me dit, qu'il se trouvoit dans un terrible embarras; que ses confrères luy reprochoient que depuis le temps qu'il prêchoit avec tant d'applaudissement à la cour et à Paris, il n'avoit point encore prêché contre les jansénistes, et qu'au contraire il leur avoit paru favorable, comme ils s'en vantoint. Sur quoy ils l'avoient menacé que si pendant cet avent il ne se déclaroit contre eux dans quelque sermon célèbre, ils s'en plaindroient à leur Général et le feroient sortir de Paris, ce qu'il regardoit comme le plus grand malheur qui luy put arriver. C'est pourquoy, me dit-il, je vas être obligé de faire ce qu'on exige de moy, mais je m'en acquiteray d'une manière que nos confrères seront contens, et que nos amys et

ceux qui seront un peu intelligens s'en apercevront aisément que je me mocquerois d'eux. Il s'est donc acquitté de sa promesse, et selon ce que vous me racontez, il l'a exécuté encore mieux que je ne l'espérois. Ah, que je m'en divertiray avec luy. N'y avoit-il pas bien des jésuites à ce sermon? Je luy répondoy que j'en avois bien vu une douzaine, sans ceux qui m'étoient échappés. Bon, me répliqua-t-il. Nous conserverons le père de la Rue à Paris, et j'en suis bien aise. — Je vous avoue que ce discours diminua beaucoup de l'éloignement que j'avois conçu pour ce jésuite; j'admiray son savoir faire, mais je ne pouvois digérer la profanation horrible qu'il faisoit de la parole de Dieu pour contenter ses passions et parvenir à ses fins. J'avois presque oublié ce fin Normand, lorsque long temps après le père Eterlin chanoine régulier, qui enseignoit la théologie depuis près de 20 ans à S^{te} Genevieve de Paris et avec qui j'étois en grand commerce de lettres sur les nouvelles de littérature, m'écrivit, que le père de la Rue ¹⁾ venoit d'avoir une terrible affaire dans la société, pour avoir pris parti pour M. de Meaux contre M. de Cambray dans leur démeslé au sujet du Quiétisme, et pour avoir même prêché hautement contre ce dernier. Il ajoutoit que les jésuites l'avoient d'abord relégué à Pontoise et puis expulsé de la société. Mais il m'écrivit depuis, que la mère du père de la Rue ayant menacé de retirer les grands biens qu'elle avoit donné aux jésuites et entr'autres une belle maison si on expulsoit son fils, pour éviter un proces et de faire rire le public à leurs dépends, ils s'étoient contentés de l'envoyer en mission dans les (?).

Voilà les endroits par où je connoissois le père de la Rue, et ce qu'il y a de meilleur c'est que je racontay tout cela à Bernaville, qui s'étonna que je fusse si bien informé de ce qui regardoit son amy. Ce Tartuffe de Bernaville m'avoit si bien empaumé par ses fourberies, impostures et dissimulations, que je luy donnay toute ma confiance, et en agis avec luy comme si c'eut été mon père, mon frère, mon confesseur ou au moins le meilleur de mes amys. Cela continua prest de 18 mois; quoyque je le surprisse de temps en temps en mensonge et que je découvrisse quelques fois ses chasses tant elles étoient grossières, je l'excusois en tout. Dieu m'aveugloit à un tel

¹⁾ Voir: Memoires et Journal de l'abbé Le Dieu, par Guettée. t. I. Introduction p. CXLVII.

point à son sujet pour l'exécution de ses desseins, que je voyois sans voir, j'entendois sans entendre; et il m'eut pu dire qu'il me trompoit et qu'il me vendoit, que je n'en eusse rien cru; et quand au mois d'Octobre 1705 je ne pus plus douter de ses crimes, je fus encore prest de 6 mois sans pouvoir me détacher de luy, ny luy faire aucun reproche.

Quoyqu'il en soit, ce scélérat au commencement de Juin 1704 et environ trois semaines après la mort du père Bourdaloue vint m'annoncer, que le père de la Chaise avoit de la joye que j'eusse choisi le père de la Rue pour mon confesseur, qu'il en avoit parlé au roy, lequel après avoir approuvé mon choix avoit bien voulu me l'accorder, et que ce jésuite, ayant accepté la commission avec joye et par ordre du roy, viendrait incessamment me voir, et que je l'aurois aussy souvent que je le désirerois. Mais il ajouta ensuite de la part du père de la Chaise, que je me souvinsse que c'étoit le roy qui me l'avoit donné et qu'ainsy il ne seroit plus en mon pouvoir de le changer. Cela me parut bien dur, mais j'avois bien d'autres pillules plus terribles à avaler et que je ne prévoyois guères. La première fut, qu'après tout ce que je viens de dire, non obstant les ordres du roy et malgré les instances réitérées que je fis à toutes les bonnes fêtes pour faire venir le père de la Rue, on me le refusa pendant 7 mois, sous les prétextes les plus extravagans et qui étoient même quelques fois des mensonges si grossiers, qu'ils me sautoient aux yeux. Les jésuites me savoint encore avoir trop d'esprit. Je n'étois pas encore chaussé à leur point. Il leur falloit le moment qu'on m'eut entièrement renversé la cervelle. Ils crurent l'avoir trouvé enfin les derniers jours de cette année, mais Dieu se railloit d'eux et les confondit. Dans la même conférence dont je parle icy, Bernaville me déclara encore, qu'on avoit proposé dans le conseil d'état, si l'on m'accorderoit la permission de dire la messe; que ce fait y avoit été agité fortement, mais qu'enfin, vu que ce n'étoit point usage et que jamais on ne l'avoit accorder à qui que ce soit ny à Vincennes, ny à la Bastille, on m'avoit refusé, de peur que mon exemple ne servit de plaint pour d'autres.

Tout ce que je viens de dire n'empêcha point, que je ne jouisse d'une profonde paix et d'une très grande tranquillité pendant tout l'été de cette année 1704. J'étois même dans la

joye et la consolation, et je me souviens que je m'échappay de dire une fois, que ma prison m'étoit honorable et glorieuse et que les gens de bien n'en auroint que plus d'estime pour moy. Je me mis même sur le pied de parler de toutes sortes de choses à Bernaville, qui me venoit voir presque tous les jours et restoit de deux et trois heures avec moy, et je luy parlois avec une naïveté et une liberté qui me surprend quand j'y pense. Il a été un temps que j'en ay eu du chagrin, mais plus de 3 ans avant ma sortie j'en étois dans la joye et présentement plus que jamais. Je luy appris d'étranges histoires au sujet des jésuites, et il leur en rendit un compte fidèle; ce que je ne soupçonnois pas même alors. Il est vray que j'ajoutois toujours, que dans la suite bien loin de les inquiéter je voulois bien vivre avec eux. Je protestois, que je ne voulois donner aucune atteinte à mes signatures du formulaire et des additions. J'ajoutois seulement qu'ayant encore quelques difficultés touchant l'infailibilité de l'église dans la décision des faits non révélés, j'attendois à m'en éclaircir quand je serois en liberté. Il ne m'est pas possible de rapporter icy tout ce qui se dit de part et d'autre dans nos entretiens sur les affaires du temps, mais afin de vous donner, mon révérend père, quelque idée de la manière naïve et libre dont je parlois purlors, je vous rapporteray le jugement que je portay des livres dont le père Bourdaloue m'avoit fait présent de la part du père de la Chaise. Je fus plus d'un mois sans les lire, n'y sentant aucun attrait. Mais enfin Bernaville me pressa tant de le faire et de luy en dire mon sentiment, que je fis l'un et l'autre plus par complaisance que pour autre motif.

Je commençay par l'avocatoire du père Quesnel, et voicy comme je m'en expliquay au commandant. Je connois M. de Précipiano ¹⁾. Je l'ay vu dans mon voyage de Flandres, et je m'y suis fort informé de ce qui le regardoit. C'est un homme sans religion, qui par politique s'est livré corps et ame aux jésuites. Ils l'obsèdent sans cesse et depuis le moment qu'il s'éveille le matin jusqu'à ce qu'il s'endorme le soir il en a toujours plusieurs à ses côtés, qui luy font faire tout ce qu'ils veulent. J'ay seulement remarqué qu'ils le quittent lorsqu'il entre dans son église cathédrale. (A suivre.)

¹⁾ M. Humbert de Précipiano, archevêque de Malines.